

PLAN FRANCE NUMERIQUE 2020

Développer la production et l'offre De contenus numériques

Réponse à l'appel à contribution du « Club Galilée » Septembre 2011.

La consultation en préparation du « Plan France Numérique 2020 » porte en particulier sur le thème « Développer la production et l'offre de contenus numériques ».

C'est pour répondre à cette question que la présente contribution a été rédigée.

En considérant que dans la perspective de la convergence numérique et de la « tv connectée » et à l'horizon de 2020, l'enjeu de la création au croisement de l'audiovisuel et du numérique est central.

C'est le « Club Galilée », « think tank » sur les médias qui porte cette proposition dans le cadre de l'appel à contributions.

Le Club Galilée est un club de réflexions qui réunit les principaux acteurs et les différentes générations de professionnels des secteurs du numérique et de l'audiovisuel. Il travaille sur la question de la création à l'heure de la convergence numérique depuis maintenant trois ans.

La présente contribution développe les enjeux de la problématique de la création et présente une proposition concrète pour relever les défis qui se profilent.

1 Les nouveaux enjeux de la création.

L'enjeu de la création se décline autour des objectifs suivants :

- **D'une part favoriser et accélérer la conversion des différentes parties prenantes à la création audiovisuelle au numérique. Qu'il s'agisse des auteurs, des producteurs et des diffuseurs.**
- **D'autre part amplifier la R&D en créant et expérimentant de nouveaux contenus audiovisuels venant nourrir le développement de la filière numérique.**
- **Enfin créer et expérimenter des nouveaux univers pluridimensionnels dans la perspective de la « Tv connectée ».**

Cet enjeu de la création s'inscrit dans le cadre des mutations suivantes :

- **La mutation technique des métiers avec le numérique.**

- **La mutation générationnelle ; la génération active de professionnels de l'audiovisuel vieillit ; il est important d'organiser le transfert de ces compétences accumulées. Et parallèlement de nouvelles générations entrent dans le secteur ; il s'agit pour celles-ci d'organiser leur accueil.**
- **La mixité professionnelle : il faut savoir faire travailler ensemble maintenant professionnels de l'audiovisuel et du web, créateurs et web designer, réalisateur et « community manager »...**
- **La recherche et l'accompagnement des nouveaux talents : un effort très important trop longtemps négligé, doit être engagé.**

Or aujourd'hui à cet enjeu de la nouvelle création mixant audiovisuel et numérique, les dispositifs actuels de financement de la création restent insuffisants voire inadaptés dans la perspective de la convergence numérique.

Il s'agit à l'heure de la convergence numérique et audiovisuelle de :

- **Renforcer les aides « à l'écriture » par des investissements en développements numériques.**

- **Amplifier les aides aux nouveaux contenus insuffisamment développées en France par rapport aux autres pays européens comparables.**
- **Faciliter l'accès de la création aux dispositifs généraux de financement de la R&D.**
- **Accélérer la mixité entre créations audiovisuelle et création numérique qui restent encore trop distantes.**
- **Partager les expérimentations et les moyens nécessaires dans un secteur encore trop émietté entre des PME et des TPE dispersées.**

On doit en particulier prolonger et amplifier l'action notamment du Centre National de la Cinématographie et de l'Image Animée.

2 Un nouveau dispositif à créer : le LCE « Audiovisuel et numérique ».

Il manque aujourd'hui un lieu de créations de nouveaux contenus, services et entreprises et d'expérimentations dans la perspective du développement de la R&D dans ces secteurs, de la convergence numérique et de la « Tv connectée » associant créateurs, producteurs, diffuseurs et agrégateurs implanté au centre de la zone d'activités des principaux acteurs de l'audiovisuel et du numérique.

Ce lieu pourrait être un LCE « Audiovisuel et numérique ».

Le LCE, plateforme à la fois d'incubation et d'expérimentation créatives aura pour partenaires les différents acteurs de l'audiovisuel et du numérique impliqués dans la constitution de nouveaux contenus capables de se déployer sur le numérique. A savoir :

- Les créateurs tels qu'auteurs, réalisateurs, graphistes, web-designer, community manager...individuellement et/ou à travers leurs organisations professionnelles telles que le groupe « 25 images », la « Guilde des Scénaristes », le « Club des DA », la SACD, la SCAM...**
- Les producteurs audiovisuels et web à titre personnel ou collectivement avec le SPI, l'USPA, le SPECT, le SNFA, le SNJV...**
- Les diffuseurs télévisuels privés et publics, nationaux ou régionaux, généralistes et thématiques, gratuits et payants ; leurs organisations professionnelles seront aussi mobilisés ; à savoir « Tous au numérique », l'ACP, l'Acces, l'Association des employeurs publics...**

- **Les acteurs du numérique et leurs représentants collectifs tels que le GESTE, l'ASTIC...**

Les créateurs, les producteurs et les diffuseurs qui apporteront leurs aides automatiques et sélectives et leurs budgets de développement affectés à des projets particuliers, trouveront avec le LCE le lieu et le dispositif pour aller plus loin dans la création et l'expérimentation de contenus audiovisuels adaptés au déploiement numérique.

Le LCE définira avec ses partenaires les priorités sur lesquelles l'incubation et l'expérimentation devront porter à l'intérieur du cadre tracé précédemment.

Cette plateforme commune d'incubation de nouveaux contenus et de nouveaux talents et d'expérimentation de créations de programmes multi support et d'univers convergents en « TV connectée » sera d'abord dédiée aux créateurs et aux producteurs et viendra compléter les plateformes des diffuseurs et des agrégateurs.

Le LCE sera un lieu d'innovations dans le domaine des nouveaux contenus audiovisuels capables de s'inscrire de se déployer sur le numérique et de construire les prochains univers complexes liés à la « TV connectée ».

Ces innovations concernent tous les acteurs professionnels. L'organisation de tests et le retour d'expériences sont des démarches encore trop peu systématisées et que le LCE non seulement accompagnera et soutiendra mais organisera.

Le LCE permettra aussi grâce à ses liens avec les plateformes des diffuseurs et des agrégateurs notamment de tester les créations innovantes auprès d'échantillons représentatifs de téléspectateurs, d'internautes et de communautés spécifiques.

Le LCE aura pour actions principales:

- Sensibilisation : faire prendre conscience aux acteurs du secteur et aux pouvoirs publics des enjeux du secteur en particulier dans le domaine de la qualification professionnelle. Sous formes d'ateliers, de conférences...**
- Formation : mettre en place avec les organismes spécialisés un plan de formation pour au niveau de l'enseignement initial comme de la formation professionnelle continue avec pour objectifs l'adaptation des métiers, l'apprentissage de la créativité, la recherche et l'accompagnement de nouveaux talents, le tutorat...**
- Communication : il s'agit ici de faire mieux connaître les actions menées à travers une présence dans les manifestations professionnelles et des opérations « grand public ».**

- **Internationalisation avec la mise en place d'un « Erasmus audiovisuel et numérique ».**

Incubation, expérimentation, recherche et innovation sont ainsi étroitement articulées dans le cadre du LCE « Audiovisuel et numérique ».

En conclusion, à l'enjeu central de la création à la convergence du numérique et de l'audiovisuel un lieu original à construire : le « LCE Audiovisuel et Numérique ».

Le « Club Galilée » est un « think tank » sur les médias créé en Janvier 2006. Il est hébergé par le « Centre d'Analyse Stratégique ».

Il rassemble plus de 650 professionnels de toutes générations et de tous les métiers issus des secteurs du numérique et de l'audiovisuel.

Le « Club Galilée » se réunit chaque mois. Il traite régulièrement soit des questions d'actualité concernant les deux secteurs comme par exemple depuis un an celle de la « tv connectée », soit procède à un inventaire permanent des nouveaux lieux de création et des nouveaux formats et talents qui sont à la confluence de l'audiovisuel et du numérique soit enfin s'intéresse à des problématiques concernant les entreprises ou la mutation des métiers.

Il est souvent sollicité par les pouvoirs publics pour mener des études d'intérêt général en concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Ainsi la mission que lui a confiée en 2010 le Ministère de la Culture et de la Communication sur la « crise et le relance de la création en fiction ».

Le « Club Galilée » est une Association (N° 509 588 422) dont l'adresse est : clubgalilee@gmail.com; 18 rue de Martignac 75007 PARIS.

